

B1 - B1V B2 - B2V

Donnez du sens à votre sécurité!

Il s'agit d'une formation répondant à l'article R 4544-9 du Code du Travail : les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Sont concernés : électriciens confirmés du service maintenance, dépanneurs, ... devant réaliser des travaux en basse tension, de création ou modification d'une installation, remplacement d'un coffret ou d'une armoire hors tension; balisage de la zone de travail et vérification de la bonne exécution des travaux (uniquement pour les niveaux 2).

ATLANTIQUE FORMATIONS dispense les formations à la Préparation des Habilitations électriques, enformation Initiale (Débutants) ou enformation Recyclage (Expérimentés).

Ces formations se déroulent dans le respect de la norme NFC 18-510/A1.

À l'issue des formations théoriques et pratiques, **ATLANTIQUE FORMATIONS** effectue un contrôle des connaissances et savoir-faire du stagiaire.

La durée de formation varie selon :

- Le nombre de participants par session.
- Le niveau d'expérience des participants (pré requis).
- · L'objectif fixé.

ATLANTIQUE FORMATIONS délivre une attestation de

formation ; la validité de la formation est de 3 ans.



EXECUTANT:

L'exécutant en basse tension met en œuvre les équipements fournis et informe de façon, à assurer sa propre sécurité.

CHARGE DE TRAVAUX : il est l'interlocuteur technique hiérarchique; il organise le travail et prend toutes les mesures de sécurité pour les personnes placées sous son autorité.

ATLANTIQUE FORMATIONS SAS – Capital social : 30 000 euros 13 rue de la Côte d'Ivoire – 17000 LA ROCHELLE

Tél. : 05 17 500 550

Siret: 894 675 214 00015 Code APE: 8559A

Immatriculée au greffe du tribunal de commerce à La Rochelle – Numéro de gestion 2021B00350